

Malakoff, le 08 février 2021

Décision n°2021-08 portant nomination de la directrice du centre de Doullens

La directrice générale de l'Établissement public d'insertion de la défense,

Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 du code de la défense ;

Vu le décret du 18 mai 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Établissement public d'insertion de la défense ;

Décide :

Art. 1^{er} – Madame Emmanuelle Louise est nommée directrice du centre de Doullens.

Art. 2 – La décision n° 2020-75 portant nomination d'un directeur par intérim de centre et abrogée.

Art.3 – La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Art. 4 – Le directeur général adjoint est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.

Pour la DG, et par délégation
Le Secrétaire général



Emmanuel Amigues